

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/8-B
29 février 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

ACTIVITÉS FONDAMENTALES AUTORISÉES AU TITRE DE PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉS - ÉGYPTE 3214.01 (ACTIVITÉ FONDAMENTALE I C)

Mise en valeur et colonisation de terres dans la région du Lac du Haut-Barrage

Durée de l'activité	Cinq ans
Nombre de bénéficiaires	3 100 familles de colons et 800 travailleurs employés sur des chantiers routiers
Coût total pour le PAM	5 547 645 dollars
Coût total pour le gouvernement	19 472 615 dollars
Financement extérieur	87 000 dollars (Norvège) 1 500 000 dollars (Fonds social de développement)

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En août 1997, un dollar des Etats-Unis valait 3,37 livres égyptiennes.

RÉSUMÉ

Parmi les activités du programme de pays établi pour l'Égypte, approuvé par le Conseil d'administration en octobre 1997, figure la seconde phase d'un projet de colonisation autour du Lac du Haut-Barrage. Le 16 novembre 1997, le Gouvernement de la République d'Égypte et le PAM ont signé un "contrat opérationnel" pour cette activité, dont la mise en oeuvre a débuté le 1er décembre 1997.

Compte tenu de ses faibles réserves en eau et du taux de croissance d'une population déjà nombreuse, l'Égypte a recours, pour satisfaire la demande de produits alimentaires, aux importations pour compléter la production locale. L'accès à la nourriture est très inégal, comme le montre la forte incidence de la pauvreté, notamment en Haute-Égypte. La présente activité s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques nationales suivantes: a) améliorer la sécurité alimentaire, tant à l'échelon national que familial; b) utiliser au mieux les maigres ressources en eau; c) inciter les habitants à quitter les régions de Haute-Égypte densément peuplées. Le projet permettra d'établir 3 100 familles sur 15 550 feddans¹ de terres autour du Lac du Haut-Barrage. Les bénéficiaires seront sélectionnés parmi les chômeurs sans terre et les exploitants pauvres qui n'ont pas suffisamment de terre. La plupart des bénéficiaires et leurs familles seront issus des zones rurales de Haute-Égypte.

Ils prendront une part active au développement agricole des terres ainsi qu'à la construction de leur logement et des routes d'accès. Pour minimiser les coûts d'investissement additionnels et pour tirer profit des installations déjà disponibles, les paysans seront installés dans huit villages situés à proximité de zones déjà aménagées dans le cadre de la phase initiale du projet. Un seul village sera établi dans un nouveau site.

Les bénéficiaires recevront au total 13 259 tonnes de produits alimentaires, composés de farine de blé, légumes secs, huile végétale, sucre et thé. L'aide alimentaire permettra aux paysans de subsister pendant la période initiale et jusqu'à ce qu'ils produisent suffisamment pour se nourrir; elle sera aussi distribuée aux travailleurs employés à la construction des routes d'accès, comme paiement partiel de leur salaire. Les participants aux divers cours de formation recevront également une aide alimentaire. Cette seconde phase prévoit des primes et des aides spéciales pour encourager les épouses des colons et les femmes chefs de famille à participer au projet. Les abris provisoires fournis par le Gouvernement norvégien, par exemple, permettront aux exploitantes agricoles de s'installer dans la zone la plus hostile du projet - au même titre que les hommes qui s'y installent d'ordinaire avant la construction des logements permanents. La nouvelle phase mettra en pratique les enseignements tirés de la première phase: réseaux d'irrigation améliorés et plus économiques, meilleure planification du programme d'installation, et davantage de prêts et de primes. Les fonds versés par le Fonds social pour le développement serviront à développer l'infrastructure et à dispenser une formation dans les domaines de la maçonnerie et de l'irrigation.

Entre 1988 et 1996, quelque 3 330 familles pauvres se sont installées sur 16 650 feddans de terres. Une évaluation menée en avril 1996 a montré que la mise en culture des rives avait permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires sans terre ou quasiment, et d'atteindre des taux de rendement économique relativement élevés. Les familles bénéficiaires, très pauvres à l'origine, ont dépassé le seuil de pauvreté après trois à quatre années de travail.

¹ 1 feddan = 0,42 hectare.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional, p.i: P. Bourgeois tel.: 6513-2725

Coordonnateur de programmes: N. Crawford tel.: 6513-2467

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).

